



DÉCOUVERTE du

MAQUILLAGE ARTISTIQUE PROFESSIONNEL

Ce stage de découverte est conçu comme une **initiation au métier de maquilleur professionnel**. Dispensé pendant les vacances scolaires, il aborde les bases du maquillage : présentation des secteurs d'activité, du matériel utilisé, démonstration et pratique des différentes disciplines (beauté, théâtre, mode, face painting, effets spéciaux légers...).



THEME : Body Painting
MAQUILLAGE :
Laëtitia Caudron

Public concerné

Ce stage s'adresse aux jeunes lycéens et étudiants, et à toute personne désireuse de s'orienter vers des études de maquillage ; ou encore à toute personne sensible au domaine du maquillage.

Pré-requis

Aucun

Objectif

- Découvrir les métiers de maquilleurs professionnels.
- S'initier aux techniques de base du maquillage.
- Trouver un champ d'application à un talent artistique. Certains pourront ainsi à la suite de ce stage s'orienter vers ces métiers et intégrer une école de maquillage.

Durée

- 5 jours (10h-13h / 14h-17h), soit 30 heures au total, pendant les vacances scolaires

ou

- 4 jours (9h-13h / 14h-17h30), soit 30 heures au total, pendant les vacances scolaires

Formateur

Maquilleur professionnel

Tarif

300 Euros

Effectif

30 personnes maximum

Programme

- Présentation du métier de maquilleur dans les différents secteurs d'activité : cinéma, théâtre, mode, télévision...
- Les principes de base du maquillage.
- Découverte du matériel et des produits.
- Démonstration de maquillages de personnages (avec vieillissement, embellissement, enlaidissement, effets spéciaux légers de type ecchymose, etc.).
- Démonstration et pratique de maquillage beauté.
- Démonstration et pratique de face painting.
- Maquiller un modèle et se maquiller soi-même.

Formule "5 jours" (6 h / jour)

Jour 1 : Présentation du métier, découverte du matériel et des outils. Démonstration et pratique de maquillage beauté, type ville.

Jour 2 : Démonstration et pratique de maquillage mode, photo et défilé.

Jour 3 : Démonstration et pratique de maquillage théâtre.

Jour 4 : Démonstration et pratique de maquillage effets spéciaux simples : brûlure, ecchymose, plaie.

Jour 5 : Démonstration et pratique de face painting.



Formule "4 jours" (7 h 30 / jour)

Jour 1 : Programme des jours 1 & 2 de la formule "5 jours"

Jour 2 : Programme du jour 3 de la formule "5 jours"

Jour 3 : Programme du jour 4 de la formule "5 jours"

Jour 4 : Programme du jour 5 de la formule "5 jours"

Produits utilisés

- Produits Numeric Proof (palette de correcteurs, fonds de teint sticks et fluides, poudres libres, poudres compactes, palette de fards secs, base, démaquillant, palette de rouges à lèvres).
- Mascaras, crayons sourcils et bouche, fards gras, blushs Ben Nye, Mégaspencer Fardel noir, blanc, rouge et couleurs (vert, orange, violet, bleu, marron...), acquacolor noir, blanc.
- Pinceaux pour maquillage, pinceaux face painting, éponges.

Ces produits et matériels restent la propriété de l'Institut. Si le participant souhaite acquérir certains d'entre eux, il peut le faire à des conditions privilégiées auprès de notre partenaire pendant la semaine consécutive à la session.

Des formations sur mesure peuvent être établies sur demande. Contactez Florence CAPEL au 01 44 08 11 48



ITM - 9, rue des Arènes de Lutèce - 75005 Paris - ☎ 01 44 08 11 44 - www.itmparis.com



FICHE D'INSCRIPTION

Les Ateliers

MAQUILLAGE
& CRÉATION **ITM**



Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Date de naissance :

Téléphone :

E-mail :

Profession :

Niveau d'études (si étudiant) :

Société (si atelier suivi dans le cadre professionnel) :

Adresse société :

Contact :

Téléphone :

INTITULÉ :

Module(s) (si modules) :

Dates souhaitées :

PAIEMENT

Le paiement des stages s'effectue par avance et en totalité par chèque à l'ordre d'ITM. Vous recevrez une confirmation de votre inscription à réception de votre règlement.

CONDITIONS D'ANNULATION

En cas d'annulation au minimum 15 jours avant la date de début du stage par lettre recommandée avec AR, votre paiement pourra vous être remboursé par chèque dans son intégralité. Passé ce délai, la totalité du paiement restera acquise à ITM.